

LE CLUB DES ANCIENS DE LA PETANQUE

ET

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

## CHARTRE

IL a été décidé de rapprocher les deux entités ci-après nommées,

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE  
Ayant son siège social à la Mairie d'ARNOUVILLE  
15 Rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE  
Représenté par son Président Monsieur THIBAUT Jean

Et

LE CLUB DES ANCIENS DE LA PETANQUE  
Ayant son siège social à la Mairie d'ARNOUVILLE  
15 Rue Robert Schuman 95400 ARNOUVILLE  
Représenté par son Président Monsieur

dans le but de se mettre en conformité avec les règlements fédéraux et la pratique de la pétanque, et il est convenu ce qui suit.

L'Association Le Club des Anciens de la Pétanque :

Garde son entière autonomie sur :

- L'organisation et la gestion des activités festives
  - Le montant de l'adhésion de la cotisation annuelle
  - Le montant de l'inscription aux concours
  - Le choix des clubs adhérents à son association
  - L'attribution des concours
  - La gestion de ses statuts et de son règlement intérieur
  - La gestion de ses concours et la redistribution des mises
- Le tout en respectant ses statuts et son règlement intérieur.

Elle s'engage

1/ A utiliser le logiciel « Gestion Concours », mis gracieusement à sa disposition par la F.F.P.J.P., pour l'organisation de ses concours

2/ A respecter le règlement sportif fédéral

3/ A ne pas positionner de concours en même temps que les qualificatifs et Championnats départementaux Vétérans

4/ A avoir recours à la Commission de discipline Départementale si besoin en est mais après avoir elle-même jugé les personnes incriminées.

Cette Commission se réunira dès lors qu'un rapport écrit est été adressé au Président des anciens de la pétanque par un licencié et si le Président souhaite que l'affaire soit jugée par la Commission de discipline Départementale se dernier devra lui adresser ledit rapport.

Elle pourra confirmer la sanction donnée en premier lieu par le bureau des anciens ou appliquer le barème des sanctions fédérales.

Les Clubs Adhérents au Club des anciens de la Pétanque et qui ne font pas parties du Département du Val d'Oise, s'engagent à respecter cette charte ainsi que le règlement intérieur du club des anciens.

Cette Charte et le règlement intérieur devront être affichés dans tous les clubs adhérents au Club des anciens de la Pétanque.



Cette charte a été approuvée par :

Le Bureau du Comité Départemental du 95 le 24 Novembre 2021

Le Bureau du Club des Anciens de la Pétanque le 25 Novembre 2021

Fait à ARNOUVILLE au siège du Comité Départemental le 25 Novembre 2021

Le Président  
du Comité du 95  
(cachet et signature)



THIBAUT Jean

CLUB DES ANCIENS  
DE LA PÉTANQUE  
Rue Léo Lagrange  
95400 ARNOUVILLE LES GONESSE

Le Président du Club  
du Club des Anciens  
de la Pétanque  
(cachet et signature)



Jean CARRE